



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 81534

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le démantèlement progressif dont fait l'objet le milieu culturel français. Le processus de révision générale des politiques publiques engagé en 2009 se traduit par la réduction drastique du service public de la culture et le rétrécissement de l'administration culturelle créée en 1959 par André Malraux, qui demeure un modèle pour de nombreux pays. La restructuration du ministère de la culture repose sur le désengagement financier de l'État, au niveau central comme au niveau régional, sur la réduction des effectifs de la fonction publique et sur l'application de normes purement comptables. L'installation en février 2009 d'un Conseil pour la création artistique court-circuite l'action du ministère de la culture et absorbe une partie non négligeable de son budget. Cet organe, placé sous l'égide de l'Élysée, cherche à promouvoir une vitrine culturelle française qui relève avant tout de l'opération de communication et néglige le maillage artistique et culturel du territoire. Enfin, la suppression annoncée de la clause de compétence générale dans le cadre de la réforme des collectivités fera disparaître des soutiens indispensables au maintien et au développement de l'art et de la culture, alors que le secteur culturel français s'est construit sur le croisement des financements et la multiplicité des partenaires publics. Pour subsister, les établissements culturels devront se tourner de plus en plus vers la recherche de ressources propres, ce qui conduira à terme à une marchandisation de la culture et à une marginalisation des missions de service public dans les établissements publics. Les petites structures, quant à elles, seront pour beaucoup condamnées à disparaître, ce qui endommagera irrémédiablement la création et l'éducation artistique tout en détruisant les emplois du secteur, alors même que chacun s'accorde à reconnaître l'importance pour l'avenir de l'économie créative. Elle l'interroge donc sur les moyens qu'il compte mettre en place pour soutenir le service public de la culture ainsi que le milieu culturel français dans son ensemble, et le presse de mettre en place une vraie politique publique culturelle, afin d'inscrire la place de l'art dans notre société.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81534

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6800

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)